



E

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN
COMPLEXE SPORTIF PASSE AVEC LA
SOCIETE BTP CONSULTANTS**

**DÉCISION N° DM-20-229
EN DATE DU 02 OCTOBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-495 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRÈRE, Adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès de la société BTP CONSULTANTS SAS jugée économiquement la plus avantageuse et conforme au cahier des charges pour la mission de contrôle technique pour les travaux de construction d'un complexe sportif.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société BTP CONSULTANTS SAS - sise 460 La Courtine – Le Central II – 93194 NOISY LE GRAND CEDEX, représentée par Monsieur MASSONNEAU Marc, Directeur Régional Ile de France Est, le marché de contrôle technique pour les travaux de construction d'un complexe sportif.

Le montant du marché dans sa solution de base s'élève à 22 950,00 € HT (27 540,00 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des
travaux de construction, d'entretien et de
maintenance, de l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20201002-lmc1H7679H1-AR
Date de réception en Préfecture : 02/10/2020
Date de Publication : 02/10/2020